

tenue sous la présidence de Monsieur THOBATY, assisté(e)
de Monsieur Loustalot-Jaubert et Madame Sorin, Conseillers
En présence de Monsieur Ringeval, Rapporteur public
Madame Foutier, Greffière

09 heures 00

01)	DOSSIER N° 2504816	RAPPORTEUR: Monsieur Paco Loustalot-Jaubert
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du rectorat de Nice datée du 9 juillet 2025 et portant refus de l'instruction en famille	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur		
Défendeur	RECTEUR DE L'ACADEMIE DE NICE	RECTEUR
02)	DOSSIER N° 2504819	RAPPORTEUR: Monsieur Paco Loustalot-Jaubert
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du rectorat de Nice datée du 9 juillet 2025 et portant refus de l'instruction en famille de	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur		
Défendeur	RECTEUR DE L'ACADEMIE DE NICE	RECTEUR
03)	DOSSIER N° 2504042	RAPPORTEUR: Monsieur Paco Loustalot-Jaubert
Titre de l'affaire	Annulation décision refusant dérogation scolaire dans collège de proximité	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur		
Défendeur	RECTEUR DE L'ACADEMIE DE NICE	RECTEUR

09 heures 00

04) DOSSIER N° 2302730 RAPPORTEUR: Monsieur Paco Loustalot-Jaubert

Titre de l'affaire Mise en demeure : IS dun 01/1/2016 au 31/12/2017, retenue à la source du 01/1/2016 au 31/12/2017, CVAE de 2016 et 2017-

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur		SELARL GUIDET ET ASSOCIES
Défendeur	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES ALPES-MARITIMES	

05) DOSSIER N° 2305515 RAPPORTEUR: Monsieur Paco Loustalot-Jaubert

Titre de l'affaire demande les intérêts moratoires suite au remboursement de la TVA en date du 14/12/2022

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur		SCP ARBOR - TOURNOUD & ASSOCIÉS
Défendeur	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES ALPES-MARITIMES	

06) DOSSIER N° 2305417 RAPPORTEUR: Monsieur Paco Loustalot-Jaubert

Titre de l'affaire Taxe sur les valeurs ajoutées sur la période du 1/1/2016 au 28/2/2019 -

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur		CABINET D'AVOCAT ALTRA CONSULTING
Défendeur	DGFIP - DIRECTION DU CONTROLE FISCAL SUD-EST OUTRE-MER	

09 heures 00

07) DOSSIER N° 2304984 RAPPORTEUR: Monsieur Paco Loustalot-Jaubert

Titre de l'affaire Annulation de la mise en demeure de payer en date du 16/11/2022 concernant l'IR et les prélèvements sociaux de la période du 01/1/2017 au 31/08/2019

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur
Défendeur	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES ALPES-MARITIMES	

08) DOSSIER N° 2303257 RAPPORTEUR: Monsieur Paco Loustalot-Jaubert

Titre de l'affaire IR 2018 - NICE

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur
Défendeur	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES ALPES-MARITIMES	

09) DOSSIER N° 2304387 RAPPORTEUR: Monsieur Paco Loustalot-Jaubert

Titre de l'affaire Taxe sur les logements vacants 2021 - - Rejet de la réclamation émise la DDFIP06 en date du 05/7/2023

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur
Défendeur	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES ALPES-MARITIMES	

09 heures 00

10) DOSSIER N° 2401397 RAPPORTEUR: Monsieur Paco Loustalot-Jaubert

Titre de l'affaire IR 2016-2017-2018 d'un montant de 55 084 €

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	I.	
Défendeur	DGFIP - DIRECTION DU CONTROLE FISCAL SUD-EST OUTRE-MER	

11) DOSSIER N° 2304181 RAPPORTEUR: Monsieur Paco Loustalot-Jaubert

Titre de l'affaire IR et CS 2016/2017

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur		
Défendeur	DGFIP - DIRECTION DU CONTROLE FISCAL SUD-EST OUTRE-MER	

12) DOSSIER N° 2304724 RAPPORTEUR: Monsieur Paco Loustalot-Jaubert

Titre de l'affaire TVA de 2016 à 2019 - NICE

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur		
Défendeur	DGFIP - DIRECTION DU CONTROLE FISCAL SUD-EST OUTRE-MER	

09 heures 00

13) DOSSIER N° 2304629 RAPPORTEUR: Monsieur Paco Loustalot-Jaubert

Titre de l'affaire IR / Prélèvements sociaux - 2018, 2019, 2020 et 2021 (SIP NICE)

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur
Défendeur	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES ALPES-MARITIMES	

Arrêté le 27/02/2026
Le président de la 3e chambre